

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2010**

Délibération
n° 2010.05. 52.B

**Défense incendie -
Offre de concours -
commune de l'Isle
d'Espagnac**

LE VINGT MAI DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Gond Pontouvre - 16160 GOND PONTouvre suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mai 2010**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE	Rapporteur : Monsieur le Président
-----------------------------	------------------------------------

DEFENSE INCENDIE - OFFRE DE CONCOURS - COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC
--

Dans le cadre de travaux de renouvellement de branchements en plomb, réalisés par la SEMEA, la commune de L'Isle d'Espagnac souhaite le renforcement des conduites d'alimentation en eau potable pour les portions rues Gambetta et de l'Angoumois, afin d'assurer la « défense incendie ».

Ces travaux comprennent le remplacement des canalisations existantes en fonte sur 250 mètres linéaires pour la première et 300 mètres linéaires pour la seconde par des canalisations en PVC. Ils devraient démarrer entre septembre et octobre 2010.

Le coût estimé des travaux revenant à la charge de la commune s'élève à 13 523,48 € HT, soit :

- rue Gambetta : 6 809,46 € HT
- rue de l'Angoumois : 6 714,02 € HT.

Les modalités techniques et financières de la réalisation de ces opérations sont présentées dans le modèle de convention joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 4 mai 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention relative au renforcement des réseaux d'eau potable avec la commune de l'Isle d'Espagnac pour assurer la « défense incendie » rue Gambetta et rue de l'Angoumois.

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe eau potable – article 1314.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
26 mai 2010	27 mai 2010